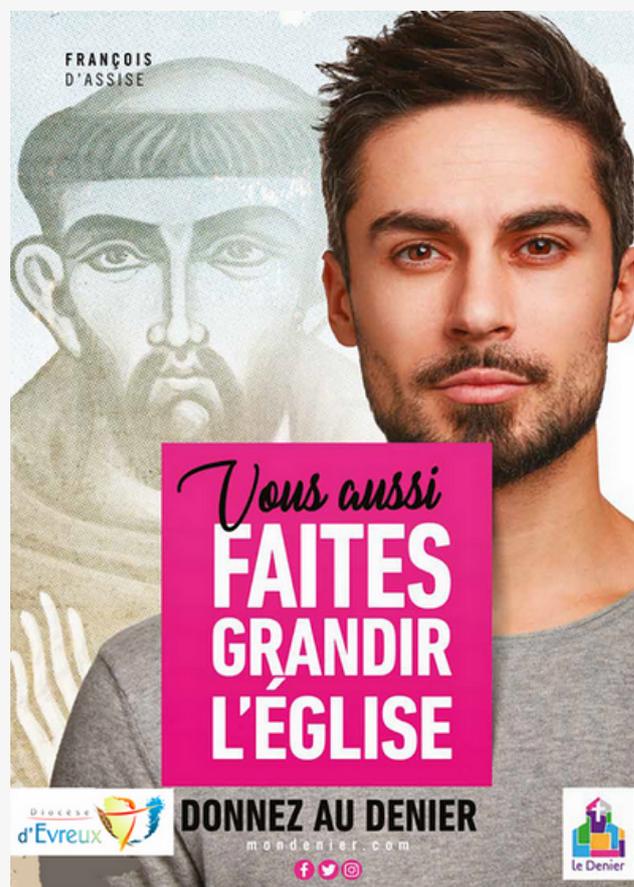




14 MARS 2021

LANCEMENT CAMPAGNE DE COLLECTE 2021



SERVICE COMMUNICATION - DIOCÈSE D'ÉVREUX
JACOTTE FAIVRE DU PAIGRE - RESPONSABLE DE COMMUNICATION



Sommaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	2
1. LE DENIER DE L'ÉGLISE, FINALITÉ ET SENS DU DON	3
2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ÉGLISE	5
3. LA PRÉSENCE DE L'ÉGLISE AUPRÈS DES CATHOLIQUES	7
4. LA CAMPAGNE 2021 DE COLLECTE DU DENIER	8
5. DISPOSITIF DE CAMPAGNE	10

ECONOMAT - DIOCÈSE D'ÉVREUX

ERIC CHAFFARD LUÇON - ÉCONOME DIOCÉSAIN

SERVICE COMMUNICATION - DIOCÈSE D'ÉVREUX

JACOTTE FAIVRE DU PAIGRE - RESPONSABLE DE COMMUNICATION



Communiqué de presse

DENIER 2021 : lancement de campagne pour le diocèse d'Évreux !

La crise sanitaire que traverse le monde depuis plusieurs mois a eu des répercussions directes sur les finances de l'Église catholique en France. Avec les confinements et l'impossibilité pour les catholiques de se rendre à la messe, plus de collecte à la quête ou à l'occasion des célébrations des sacrements. La situation sanitaire ne permet toujours pas de se rassembler en nombre. Cependant, c'est avec confiance et dynamisme, que l'Église lance sa campagne annuelle du Denier et son appel au don.

Le Denier, au cœur des ressources diocésaines

Le Denier est la première ressource du diocèse ; complémentaire mais distinct de la quête qui couvre les frais de fonctionnement des paroisses, il a une toute autre vocation : permettre le traitement des prêtres, la retraite des prêtres âgés, la formation des séminaristes et la rémunération des laïcs salariés.

En lançant une campagne d'appel aux dons en ce début d'année 2021, le diocèse veut ainsi inviter les fidèles à changer leur regard sur cette ressource à laquelle près de la moitié des pratiquants ne participent pas encore.

Le message de la campagne s'adresse donc à tous les fidèles, qu'ils soient déjà donateurs ou non : participer au Denier, c'est signifier concrètement son appartenance et son soutien à l'Église catholique et la faire grandir.

La campagne 2021 : une campagne de proximité et d'Espérance

La campagne s'articule autour de deux messages : la proximité et l'Espérance. L'Espérance invite chacun des croyants à répondre à sa vocation de devenir saint. Le diocèse a ainsi choisi de mettre en tête d'affiche de sa campagne deux saints parmi les plus connus et les plus aimés de l'histoire de l'Église catholique : **sainte Thérèse de Lisieux et saint François d'Assise** qui, par leur vie et leur exemple, ont fait grandir l'Église. Avec cette campagne, l'Église souhaite faire passer un message : chacun est appelé à la sainteté. En regard du visage du saint est placé celui d'un baptisé, vivant aujourd'hui, au XXI^e siècle.

Le message est clair : les catholiques de 2021 sont chacun appelés à faire grandir l'Église -par exemple en faisant un don- et à devenir les futurs saints d'aujourd'hui !

La nouveauté de la campagne : une union qui rend plus fort

Pour la première fois, une même campagne d'appels aux dons a été choisie par 70 diocèses en France qui unissent leurs forces autour d'un même message : l'Église a besoin du don de chaque fidèle.

Le diocèse d'Évreux a été séduit par l'idée de cette unité entre diocèses qui permet d'élargir l'impact de sa campagne au-delà de ses frontières géographiques, de profiter de contenus et d'outils innovants et de mutualiser retours d'expérience et frais de communication.

Cette campagne d'appel au Denier s'accompagne d'un plan média pour diffuser ce message au plus grand nombre et espère ainsi sensibiliser les croyants à la nécessité de donner au Denier.



I - LE DENIER DE L'ÉGLISE, FINALITÉ ET SENS DU DON

1. Qu'est-ce que le Denier de l'Église ?

Créé par l'Église catholique en France en 1905, le "denier du clergé" a été institué pour permettre le traitement des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État. Depuis la loi de séparation des Églises et de l'État, les pouvoirs publics ont en effet cessé de subventionner les cultes (sauf en Alsace-Moselle où les diocèses sont régis par un régime spécifique). Cette collecte auprès des fidèles s'est ensuite appelée "denier du culte", puis "denier de l'Église" depuis 1989.

Le denier est un don volontaire : il n'y a ni barème, ni tarif. Chacun donne en conscience, selon ses possibilités. Un don, même le plus modeste, est un don important et utile.

2. À quoi sert-il ?

Dans la quasi-totalité des diocèses, le Denier constitue la part la plus importante des ressources de l'Église. Il sert à couvrir le traitement des prêtres et des laïcs salariés en mission ecclésiale. Le don au denier est donc un don au service de la Mission de l'Église car toutes ces personnes, avec l'aide de nombreux bénévoles, permettent aux diocèses de Normandie d'accomplir leur mission :

- L'annonce de l'Évangile,
- L'accompagnement de ceux qui le souhaitent sur le chemin de la foi,
- La célébration des sacrements et des funérailles,
- Le soutien des personnes en difficulté,
- La présence auprès des plus fragiles, des personnes isolées, des malades, des plus démunis...

C'est grâce au Denier que l'Église est disponible pour chacun, sans distinction, et à toutes les étapes de la vie. Chaque membre de la communauté chrétienne catholique est appelé à prendre part à sa mission, selon ses moyens.



3. Le Denier, un acte de solidarité et de fidélité

Le Denier manifeste la fidélité des baptisés à l'Église catholique. Le partage concret des ressources appartient à la nature même de l'Église. Toute la vie de Jésus est placée sous le signe du don. C'est par le don que l'on acquiert la Vie.

Dans l'Ancien Testament, Tobith commande à son fils : « Fais l'aumône avec les biens qui t'appartiennent. Ne détourne ton visage d'aucun pauvre, et le visage de Dieu ne se détournera pas de toi » (Tobie 4, 7).

Dans l'Évangile selon saint Marc, Jésus admire la pauvre veuve qui met « deux petites pièces de monnaie » dans un tronc du Temple : « Amen, je vous le dis : cette pauvre veuve a mis dans le Trésor plus que tous les autres. » (Mc 12, 43).

Dans ses épîtres, Saint Paul souligne que la solidarité entre chrétiens est le signe concret de l'appartenance à un même corps, l'Église. Cette solidarité s'exprime par la prière mais aussi par le don.

« Celui qui reçoit l'enseignement de la Parole doit donner, à celui qui la lui transmet, une part de tous ses biens », écrit-il aux Galates (6, 6) et, dans sa première lettre aux Corinthiens : « Si nous avons semé pour vous des biens spirituels, serait-ce trop de récolter chez vous des biens matériels ? ». L'apôtre des Gentils rappelle enfin dans son discours aux anciens d'Éphèse qu'« il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Ac 20, 35).

La collecte du Denier de l'Église est conforme au droit canonique et au droit civil.

- ▶ Le canon 222 §1 dispose en effet que : « Les fidèles sont tenus par obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux oeuvres d'apostolat et de charité, à l'honnête subsistance de ses ministres ».
- ▶ La loi du 9 décembre 1905 prévoit la création d'associations pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte (art. 18).



II - LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ÉGLISE

1. De quoi vit l'Église

L'Église ne vit que grâce à la générosité des baptisés. Pour faire face à ses dépenses, elle peut compter sur quatre ressources distinctes et non fongibles.

► **Le Denier de l'Église**

Cette contribution annuelle des catholiques est affectée à la rémunération des prêtres et des salariés en mission pastorale.

► **Les quêtes**

Collectées au moment des célébrations, elles couvrent les frais de fonctionnement des paroisses : chauffage, électricité... Leur produit n'est pas affecté au traitement des prêtres.

► **Le casuel**

Ce mot désigne les offrandes faites au moment des grandes cérémonies : mariage, baptême, funérailles.

► **Les offrandes de messes**

Les offrandes sont faites par les catholiques pour la célébration de messes à une intention particulière.

A ces grandes ressources s'ajoutent :

► **Les dons et les legs**

L'Église est habilitée à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance-vie par la voie des associations diocésaines qui sont exonérées des droits de mutation. Léguer à l'Église catholique, c'est lui donner les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'assurer l'entretien de ses bâtiments.

► **Les autres ressources**

Les catholiques sont également sollicités pour des oeuvres spécifiquement diocésaines (campagne des Chantiers diocésains pour l'entretien de l'immobilier, campagne pour la formation des séminaristes...). Il peut s'agir aussi de recettes ponctuelles et variables selon les paroisses : cierges, troncs, fêtes paroissiales, souscriptions particulières...



2. Les résultats de la collecte du Denier 2020 pour le diocèse d'Évreux

1 443 113 € : montant de la collecte du Denier 2020, en stabilité par rapport à 2019.

6 657 : c'est le nombre de donateurs, en baisse de plus de 9 % par rapport à l'année précédente.

217 € : c'est la valeur du don moyen, en augmentation de 13%. Qui montre le générosité de nos fidèles donateurs.

Nouveaux donateurs : **230**

représentent 3% de la collecte

Don moyen des nouveaux donateurs: un peu plus de **185€**

1109 catholiques choisissent la régularité du don par l'intermédiaire du prélèvement automatique pour une somme de **365 331 €** (un peu plus de 25% de la collecte, en augmentation) et représentent un peu plus de 16 % des donateurs .

Il faut noter également la progression continue des dons en ligne : **636** donateurs, (9.55% du total) pour une collecte de **198 883 €** (14% de la collecte)

Les paroisses arrivent chaque année à convaincre de nouveaux catholiques à participer au Denier, mais le recrutement de nouveaux donateurs ne suffit pas toujours à compenser ceux qui cessent de donner.



III - LA PRÉSENCE DE L'ÉGLISE AUPRÈS DES CATHOLIQUES

1. Des prêtres en mission pour l'Église

Afin d'assurer sa mission au service de tous, l'Église de l'Eure compte sur les **57 prêtres**, la majorité en activité, d'autres ayant l'âge de la retraite mais conservant souvent une présence pastorale auprès des habitants.

Aux côtés des prêtres, l'Église s'appuie également sur des laïcs salariés, soit pour des missions pastorales, soit pour des fonctions administratives.

2 séminaristes se préparent au ministère de prêtres diocésains.

La collecte du Denier permet en priorité de couvrir l'ensemble des dépenses de ces personnes en fonction : traitement des prêtres, salaires des laïcs en mission ecclésiale.

2. L'Église au service de tous

Dans l'Eure , comme ailleurs en France, l'Église reste un repère. Une majorité d'habitants de confession catholique font appel aux sacrements qui rythment la vie des chrétiens, y compris ceux qui ne la fréquentent plus régulièrement. Elle répond à de nombreuses demandes de baptêmes, de mariages et de funérailles. Elle accueille aussi de nombreux enfants dans les groupes de catéchèse.

	2018	2019
Habitants	606 419	600 687
Paroisses	31	31
Baptêmes	2 320	2 248
Mariages	707	631
Premières Eucharisties	833	837
Confirmations	212	183
Funérailles	4 571	3 484
Enfants catéchisés hors Enseignement Catholique	2 165	2 215



IV - la campagne 2021 !

1. Thème de la sainteté

est une mise en avant du beau lien qui unit tous les catholiques du monde depuis deux mille ans : nous sommes tous appelés à devenir saints, c'est-à-dire plongés en Dieu.

Le parallèle qui est fait entre Saint François d'Assise, Sainte Thérèse de Lisieux et deux laïcs contemporains qui leur ressemblent est un appel à l'Espérance : **notre Église est la même que la leur !**

Elle compte sur nous pour donner au monde les saints de demain, la Sainte Thérèse et le Saint François de notre diocèse.

Nous aussi, comme les saints, nous sommes appelés à faire grandir l'Église, avec l'époque, le diocèse et les talents qui nous sont donnés.

Et pour faire grandir l'Église, il faut lui donner les moyens de sa mission. Votre don au Denier, sans être en lui-même un acte suffisant de sainteté, est vital pour que l'Église continue à célébrer messes et sacrements, former les futurs prêtres, prendre soin des anciens, envoyer des laïcs en mission...

Nous aussi, comme les plus grands saints, nous pouvons faire grandir l'Église en donnant au Denier



2 - Saint François d'Assise et sainte Thérèse de Lisieux : des modèles pour chacun

Saint François d'Assise, moine italien du 13^è siècle, est réputé pour sa compassion, aussi bien envers les humains qu'envers les animaux. Toute sa vie, il promeut la solidarité envers les pauvres, les démunis, les marginalisés. Il dénonce les injustices et montre l'exemple en menant une vie de pauvreté radicale, ne possédant rien. C'est dans la prière qu'il trouve sa force pour aimer et aider les autres. Il porte un amour particulier à la Création qui pour lui forme une grande famille universelle sous le regard de Dieu. A la fin de sa vie, il reçoit les stigmates, blessures des clous du Christ aux mains et aux pieds. Ses vertus peuvent être un exemple pour tous : il est aimable, pacifique, pieux, humble, fraternel et juste.

Sainte Thérèse de Lisieux, petite carmélite du 19^è siècle, est la sainte la plus aimée des Français. Elle attire des millions de croyants et de non-croyants du monde entier. Ses reliques parcourent les cinq continents, deux mille églises lui sont dédiées à travers le monde et ses écrits sont parmi les textes les plus traduits. En 1927, elle est proclamée patronne principale des missionnaires et des missions ; en 1997, elle est proclamée Docteur de l'Église par le pape St Jean-Paul II. Elle a tracé la voie de la sainteté quotidienne à travers son livre « Histoire d'une âme », et laisse derrière elle de nombreux cantiques et poèmes encore mis en musique aujourd'hui.

3. nouveauté 2021 : la mutualisation

Pour la première fois dans l'histoire de l'Église de France, **70 diocèses** ont décidé, ensemble, d'adopter la même campagne dans un triple but :

- Faire des économies après les baisses de ressources liées à la pandémie de la Covid-19
- Donner une image forte et cohérente de la principale campagne de collecte de l'Église et augmenter ainsi son impact sur tout le territoire et dans toutes les strates de population.
- Donner les mêmes outils de communication à tous les diocèses, y compris aux plus modestes et mutualiser les retours d'expérience.



V - Dispositif de campagne !

1. Le dispositif et les outils de campagne

En 2021, la campagne du Denier se déroulera autour de deux temps forts qu'appuiera le site dédié dans notre diocèse :

► **Le lancement le 14 mars 2021 dans tout le diocèse**

- Réunion de lancement avec les acteurs du denier en paroisse
- Mise en place des affiches dans les églises et les différents lieux paroissiaux.
- Distribution par les bénévoles des tracts.
- Annonce du lancement au moment des célébrations et dans les différents supports de communication des diocèses et des paroisses (sites Internet, revues diocésaines, journaux paroissiaux, feuilles dominicales, newsletters, réseaux sociaux...)
- Un site mutualisé www.mondenier.com pour faire un don et un diste de don diocésain : <https://donnons-evreux.catholique.fr>
- Un clip vidéo de lancement de campagne
- Une vidéo de campagne
- Visuels et messages pour les réseaux sociaux.

► **Une relance « à la carte » jusqu'à la fin de l'année.**

- Message lors des célébrations et distribution d'enveloppes dans les paroisses.
- Diffusion de campagnes digitales via les sites Internet, e-mailings, réseaux sociaux...
- Envois de sollicitations concernant les séminaristes, les prêtres âgés retraités ou la période de l'Avent précédant la clôture de l'année fiscale.
- Lettre d'information du Denier et remerciements envoyés aux donateurs.



2. Comment donner au Denier ?

Il existe trois moyens pour participer à la collecte du Denier :

► Le prélèvement automatique

De plus en plus de donateurs choisissent la formule simple et avantageuse du prélèvement automatique. Elle permet au donateur de mieux gérer son budget en répartissant son soutien tout au long de l'année.

Cette solution facilite également la trésorerie du diocèse qui peut compter sur un soutien régulier pour faire face à ses dépenses. Le donateur peut modifier à tout moment le montant de son don. Le document d'appel aux dons propose un formulaire de prélèvement.

► Le chèque

La majorité des donateurs effectuent leur don par chèque qu'ils renvoient par l'intermédiaire de l'enveloppe et du tract distribués par les paroisses sur le terrain. Le chèque, libellé à l'ordre de l'association diocésaine, peut être transmis à la paroisse ou alors directement envoyé à l'adresse de l'association diocésaine.

► Le don en ligne

Toute personne qui le souhaite peut effectuer un don en ligne en se rendant sur les sites de chaque diocèse : donnons-evreux.catholique.fr

Déduction fiscale

Quel que soit le type de paiement, un reçu fiscal est remis au donateur, l'autorisant à déduire de ses impôts 66% du montant de son don, dans la limite de 20% de ses revenus imposables.

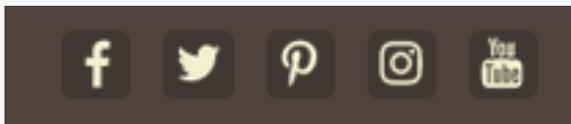


Site du diocèse : evreux.catholique.fr

Site dons en ligne du diocèse : donnons-evreux.catholique.fr

Plate-forme mutualisée de dons : www.mondenier.com

Et sur les réseaux sociaux :



ÉCONOMAT - DIOCÈSE D'ÉVREUX

ÉRIC CHAFFARD LUÇON - ÉCONOME DIOCÉSAIN

econome@evreux.catholique.fr - 02 32 62 82 26

COMMUNICATION - DIOCÈSE D'ÉVREUX

JACOTTE FAIVRE DU PAIGRE - RESPONSABLE DE COMMUNICATION

communication@evreux.catholique.fr - 02 32 62 82 24